

Notice d'Inscription Péri-scolaire

NIVEAUX MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Votre enfant fréquentera pour la première fois une structure péri-scolaire maternelle ou élémentaire à la rentrée scolaire 2017.

2017-2018



LES OUTILS DE COMMUNICATION

Le site internet de la ville :

<http://www.velizy-villacoublay.fr/>

Vous y trouverez toutes les informations de la ville, dont celles relatives aux temps scolaires et péri-scolaires.

Le portail famille :

<https://www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay/espace-citoyens/>

Vous pourrez y gérer les activités de votre enfant et payer en ligne les prestations utilisées.

CONTACTER LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

01 34 58 50 00

Pour tout sujet relatif aux temps scolaires et péri-scolaires :

education@velizy-villacoublay.fr

Pour votre quotient familial :

quotientfamilial@velizy-villacoublay.fr

Comment s'inscrire ? :

Les temps péri-scolaires s'adressent aux enfants véliziens et/ou scolarisés à Vélizy-Villacoublay

- Renseigner la Fiche Individuelle Péri-scolaire (à retourner à la Direction de l'Éducation avant le 31 juillet 2017)
- Une modification de l'inscription de votre enfant sera possible via le Portail Famille dans le courant du mois de juillet.

Temps d'Activités Péri-scolaires Élémentaires (TAP) :

Pour les TAP, l'inscription est valable pour toute l'année scolaire, indépendamment des activités proposées. En cas de non-inscription, aucun mode de garde n'est assuré ; les parents s'engagent alors à la reprise de leur enfant pour les créneaux horaires concernés.

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit ou par mail, au directeur péri-scolaire de l'école.

ALSH le mercredi :

Enfant niveau élémentaire → Mercredi après midi

Inscription via la Fiche Individuelle Péri-scolaire Élémentaire

Enfant niveau maternel → Mercredi journée complète

Inscription via la Fiche Individuelle Mercredi ALSH Maternel

- **Inscription annuelle** : valable pour tous les mercredis de l'année avec une tolérance de 6 absences sans facturation. Toute absence supplémentaire est facturée, sauf maladie de l'enfant (justificatif obligatoire)

- **Inscription ponctuelle** : 12 jours avant la date souhaitée, sur le formulaire « inscription ponctuelle », téléchargeable sur le site de la ville, inscription limitée à 6 mercredis dans l'année scolaire.

Aucune annulation, sauf maladie de l'enfant ou congés exceptionnels de l'un des deux parents (justificatif obligatoire)

ALSH pendant les vacances :

Inscription obligatoire via une fiche d'inscription, en respectant les dates limites d'inscription, ou via le portail famille.

Fiche disponible sur le site de la ville, au guichet unique de la Mairie, dans les ALSH, dans les écoles.

L'annulation sans facturation doit se faire au moins 12 jours avant la date souhaitée.

DATES LIMITES D'INSCRIPTION AUX ALSH :

TOUSSAINT : vendredi 06 octobre 2017

NOËL : vendredi 8 décembre 2017

HIVER : vendredi 2 février 2018

PRINTEMPS : vendredi 30 mars 2018

JUILLET : lundi 11 juin 2018

AOÛT : lundi 18 juin 2018

Restauration :

- Inscription pour l'année de l'enfant selon le planning choisi.
- Pour retirer/ajouter ponctuellement un repas, il est nécessaire de remplir le formulaire d'inscription/annulation exceptionnelle de repas. Formulaire disponible sur le site de la ville, à l'accueil mairie. Possibilité de faire les annulations/commandes exceptionnelles par mail (education@velizy-villacoublay.fr) et sur le portail famille. Aucune demande traitée par téléphone
- Toute commande/annulation exceptionnelle de repas doit se faire au plus tard 3 jours ouvrés avant le repas, avant 9h30.
- Pour tout complément d'information, se référer au règlement péri-scolaire.

Horaires et tarifs des temps péri-scolaires :

Ecole maternelle et élémentaire

Accueil du matin de 7h30 à 8h30

→ Forfait mensuel selon tarifs en vigueur

Restauration scolaire élémentaire de 12h00 à 13h30

Restauration scolaire maternelle de 11h30 à 13h30

Restauration scolaire élémentaire le mercredi de 11h30 à 13h00

→ Tarif unitaire selon tarifs en vigueur

Ecole élémentaire

Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) selon le planning de l'école de 13h30 à 14h45 ou de 15h15 à 16h30

→ Gratuit et facultatif

Option 1 : Goûter et accueil du soir : sortie entre 17h15 et 18h30

→ Tarif unitaire selon tarifs en vigueur

Option 2 : Goûter, Étude surveillée et accueil Sortie entre 18h et 18h30

→ Tarif unitaire selon tarifs en vigueur

Ecole maternelle

Goûter et accueil du soir : sortie entre 17h15 et 18h30

→ Tarif unitaire selon tarifs en vigueur

Retrouver l'ensemble des tarifs sur le site de la ville :

=> **Ma famille** => **3-11 ans** => **Quotient Familial**

Cliquer sur le document PDF à droite de la page dans la rubrique « Documents »

=> **Tarifs du Quotient Familial 2017**

NOTICE INSCRIPTION PERISCOLAIRE

NIVEAU MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Votre enfant fréquentera pour la première fois une structure périscolaire maternelle ou élémentaire à la rentrée scolaire 2017.

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Le site internet de la ville :

<http://www.velizy-villacoublay.fr/>

Vous y trouverez toutes les informations de la ville, dont celles relatives aux temps scolaires et périscolaires.

Le portail famille :

<https://www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay/espace-citoyens/>

Vous pourrez y gérer les activités de votre enfant et payer en ligne les prestations utilisées.

CONTACTER LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

01 34 58 50 00

Pour tout sujet relatif aux temps scolaires et périscolaires :

education@velizy-villacoublay.fr

Pour votre quotient familial :

quotientfamilial@velizy-villacoublay.fr

2017-2018



Assurance scolaire :

L'assurance scolaire doit garantir les dommages :

❶ Que l'enfant pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)

❷ Qu'il pourrait subir (garantie individuelle accident corporel)

Tout titulaire d'une police d'assurance multirisque familiale doit vérifier la nature des risques couverts par ce contrat.

Allergie :

Toute déclaration d'allergie implique la mise en place ou le renouvellement d'un protocole P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) auprès du Centre Médico-Scolaire, 1 impasse du Docteur Wapler, 78000 Versailles – Tél 01.39.50.23.49 – mail : cms.versailles@ac-versailles.fr

Attention ! durant la période d'établissement du protocole, une décharge doit être effectuée auprès de la Direction de l'Éducation.

Vacances scolaires 2017/2018 :

- **Vacances de la Toussaint**

Du vendredi 20 octobre au soir au lundi 6 novembre au matin

- **Vacances de Noël**

Du vendredi 22 décembre 2017 au soir au lundi 8 janvier 2018 au matin

- **Vacances d'Hiver**

Du vendredi 16 février au soir au lundi 5 mars au matin

- **Vacances de Printemps**

Du vendredi 13 avril au soir au lundi 30 avril au matin

- **Vacances d'Été**

A partir du vendredi 6 juillet 2018

Données :

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès de la Direction de l'Éducation et au Correspondant Informatique et Libertés, cil@velizy-villacoublay.fr, dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.

Coordonnées des Structures Périscolaires

- **Buisson (maternelle et élémentaire)**

06 15 72 35 17

peribuisson@velizy-villacoublay.fr

- **Dorme maternelle**

01 78 74 39 51

peridorme@velizy-villacoublay.fr

- **Exelmans maternelle**

01 34 58 11 93

perixelmans@velizy-villacoublay.fr

- **Exelmans élémentaire**

01 78 74 38 58

perixelmans@velizy-villacoublay.fr

- **Fronval (maternelle et élémentaire)**

01 34 58 11 95

perifronval@velizy-villacoublay.fr

- **Jean Macé (maternelle et élémentaire)**

01 34 58 11 98

perimace@velizy-villacoublay.fr

- **Mermoz maternelle**

01 34 58 11 66

perimermoz@velizy-villacoublay.fr

- **Mermoz élémentaire**

01 34 58 11 65

perimermoz@velizy-villacoublay.fr

- **Mozart maternelle**

01 34 58 11 96

perimozart@velizy-villacoublay.fr

- **Mozart élémentaire**

01 78 74 39 20

perimozart@velizy-villacoublay.fr

- **Rabourdin (maternelle et élémentaire)**

01 78 74 38 43

perirabourdin@velizy-villacoublay.fr